



Association des Juristes
Français et Allemands



Regards croisés France Allemagne : améliorer le droit ici en s'inspirant du droit là-bas

L'AFJA et le METI vous invitent à un petit-déjeuner de travail sur le thème :

La transmission des entreprises familiales : décryptage et transposabilité du modèle allemand

Le vendredi 25 mai, de 8h30 à 9h45, à **l'Espace Hamelin**, 17, rue de l'Amiral Hamelin – 75116
Paris

autour de :

Me Arno Maier-Bridou, avocat aux barreaux de Francfort et Paris

Le gouvernement a fait le choix de mettre la transmission de l'entreprise au cœur du projet de loi PACTE, qui sera prochainement présenté en Conseil des ministres, avec un double objectif : d'une part, fixer les centres de décision sur notre territoire en assurant la pérennité des blocs actionnariaux ; d'autre part, accélérer le renouvellement générationnel au sein de la direction des entreprises.

Il s'agit bien d'un enjeu stratégique pour les pouvoirs publics pour les années à venir, notamment pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) : une ETI sur deux sera amenée à se transmettre dans les dix ans et 1,5 million d'emplois sont concernés. Or, la France accuse un retard significatif en la matière, notamment par rapport à l'Allemagne : le taux de transmission intrafamiliale n'est que de 17 % dans l'Hexagone, contre 56 % outre-Rhin.

Certes, une première étape décisive a été franchie avec la loi de finances 2018, avec la combinaison du remplacement de l'ISF par l'IFI, d'une part, et la mise en place de la *flat tax* à 30 % pour réduire la facture des transmissions, d'autre part. Ces mesures suffiront-elles à accélérer les transmissions intrafamiliales en France ? Comment améliorer le cadre juridique français pour encourager cette dynamique ? En quoi le modèle allemand peut-il servir de référence ? Quelles sont les bonnes pratiques qui peuvent être transposées ? Quels sont les écueils à éviter ?

**Les inscriptions sont à effectuer par courrier électronique à l'adresse suivante :
c.garnier@m-eti.fr**